





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-422**

Séance publique du

28 septembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc171906-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EGLISE DE LA MADELEINE- PHASE DE DEMOLITION DES ADOSES ET
RESTAURATION DES FACADES- DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaele LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : EGLISE DE LA MADELEINE- PHASE DE DEMOLITION DES ADOSSES ET RESTAURATION DES FACADES- DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'église Sainte Madeleine nommée église de la Madeleine, place des Prêcheurs à Aix-en-Provence est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 24 octobre 1988. Elle a été construite pour un couvent dominicain de 1691 à 1703 par l'architecte Laurent VALLON. La façade principale est ensuite remaniée par l'architecte aixois Henri REVOIL de 1855 à 1860. Ce site est fermé au public depuis 2006 car la Ville d'Aix en Provence a entamé un ambitieux programme de sauvetage et de restauration de l'édifice ainsi que des œuvres d'art qu'il contient.

Depuis 2008, des problèmes de stabilité de l'édifice ont conduit à d'importants travaux de confortement, de stabilisation et de réfection des toitures. Les parties hautes intérieures ont également été restaurées : aujourd'hui, les problèmes de structures ont été résolus et le bâtiment a été mis hors d'eau pour la partie principale.

En 2016 et 2017, la programmation de ces travaux doit se poursuivre pour les parties basses de l'édifice.

Une étude complémentaire des décors peints figurant à l'intérieur sera conduite aux fins de restauration. Le mobilier composé de nombreuses œuvres d'art est en cours de restauration auprès du C.I.C.R.P (centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine) et l'orgue monumental fait l'objet d'une conservation spécifique (coffrage en bois alimentée d'une aération spécifique) à l'intérieur de l'Eglise durant la période restante des travaux.

Eu égard à l'état général et aux projets d'aménagement de la place des Prêcheurs, la tranche de travaux dont il est question ici portera sur le flanc sud de l'église et la façade principale.

Le programme, issu de concertations avec les divers services de l'Etat chargés du contrôle scientifique et technique et des abords des édifices classés, se construit avec l'objectif premier de redonner tout son lustre à la façade principale, au mur gouttereau sud et au début de la rue Portalis, en proposant un aménagement local harmonieux de l'espace.

Ce programme comprend :

- la démolition des deux bâtiments (20, place des Prêcheurs et 1 rue Portalis partie basse uniquement).
- la restauration du mur gouttereau ainsi dégagé et des deux baies gothiques totalement dégagées par la démolition précédente.
- l'aménagement du rez-de-chaussée, partie conservée, du 1 rue Portalis (reprise de la façade commerciale, révision des portes, etc.).
- la restauration de la façade principale de l'église (Architecte H. Révoil, milieu XIXe siècle) dont les parties hautes en particulier, sont dégradées.
- la proposition pour un aménagement de qualité de l'espace dégagé en rez-de-chaussée entre les contreforts après démolition. Le principe est la création de « vitrines de l'histoire » où seront présentés l'histoire de l'église, du couvent des Prêcheurs et de la place.

Le Maître d'œuvre recruté dans le cadre de ce marché, architecte qualifié au titre du patrimoine, aura d'abord pour mission :

-d'établir le diagnostic architectural préalable aux démolitions souhaitées des constructions vétustes. Il en définira la méthodologie, assistera le maître d'ouvrage pour le dépôt du permis de démolir.

-de conduire les travaux de démolition et de dégagement de la façade rue Portalis. Ceux-ci seront réalisés dans les plus brefs délais en utilisant les marchés à bon de commandes de la Ville.

Les parties hautes, en particulier du 1 rue Portalis, ont subi des altérations au cours du temps (ouverture fermeture d'une porte, d'une boutique, etc...). Une analyse fine des relations architecturales incluant le décapage des enduits, le relevé des élévations et l'étude des interactions architecturales sera réalisée après les démolitions et avant les travaux de restauration : cette étude pourra être conduite par la Direction de l'Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence.

-d'établir le diagnostic architectural aux fins de la restauration de la façade sud rue Portalis et de la façade principale ouest.

- de proposer un aménagement sobre de la partie basse de la façade aujourd'hui dégradée du rez-de-chaussée mitoyen du 1, rue Portalis. Il en conduira les travaux d'aménagement jusqu'à achèvement ; ils devront être en harmonie avec l'ensemble des façades des bâtiments adossés à l'église, rue Portalis.

L'ensemble de la démarche implique un échange constant avec le Maître d'ouvrage et les partenaires dont en particulier la Direction régionale des affaires culturelles (CRMH et STAP).

Aux fins de mener cette opération à terme, il est prévu de contracter plusieurs marchés de services estimés à 105 000,00 € H.T et comprenant notamment la maîtrise d'oeuvre, ainsi que les marchés de travaux qui en découleront. Compte tenu de leur estimation (750 000,00 € H.T), ces derniers seront ultérieurement soumis à votre approbation en vue d'être signés.

En conséquence, mes chers collègues, il vous est proposé de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe des études complémentaires et des travaux relatifs à la perspective de la réouverture de l'Eglise Sainte Madeleine, située place des Prêcheurs dont le programme de financement est bien inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la collectivité ;

- **AUTORISER** madame le Maire ou l'adjoint délégué aux marchés publics, sur le fondement de l'article L 2122-21-1 du C.G.CT (code général des collectivités territoriales) à lancer les marchés publics concernés et à les signer avec les entreprises dont l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par la commission d'appel d'offres, ou le cas échéant la commission des procédures adaptées, ainsi que tout document y afférent ;

- **AUTORISER** la démolition des deux premiers adossés situés respectivement place des Prêcheurs et 1, rue Portalis et conformément aux avis de principe favorables des services de l'Etat ;

- **DIRE** que les dépenses prévisionnelles correspondantes aux prestations de services définies ci-avant évaluées à environ cent mille euros (100 000,00 €) pour l'exercice budgétaire 2015, seront imputées au budget de la direction des musées et du patrimoine chapitres 3242135 903 et 3242161 903 qui présente les disponibilités nécessaires ;

- **AUTORISER** madame le Maire ou l'adjoint délégué au patrimoine et aux musées, à solliciter auprès de tous nos partenaires (Ministère de la culture- DRAC, Région PACA, Département des Bouches-du-Rhône, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Conseil de territoire, Métropole Aix Marseille Provence, Union Européenne) les subventions et fonds de concours au plus fort taux possible

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier municipal à faire recettes des sommes correspondantes.

DL.2015-422 - EGLISE DE LA MADELEINE- PHASE DE DEMOLITION DES ADOSES ET RESTAURATION DES FACADES- DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI

